

TRIBUNAL JUDICIAIRE

JUGEMENT CONTENTIEUX DU 19 MARS 2024

Chambre [REDACTED]

AFFAIRE: [REDACTED]

N° de MIN [REDACTED]

[REDACTED]
représenté par Me Rémy JOSSEAUME,
avocat au barreau de PARIS,
vestiaire : G 59

DEMANDEUR

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal,

PRONONCE la résolution de la vente intervenue [REDACTED]
et [REDACTED] marque Bentley modèle turbo R immatriculé en
[REDACTED]

CONDAMNE [REDACTED] à reprendre possession dudit véhicule en tout lieu désigné
par [REDACTED], sous astreinte de 50 euros par jour de retard à l'expiration du délai
d'un mois à compter de la signification du présent jugement, ce pendant un délai de quatre mois,

CONDAMNE M. [REDACTED] à payer à M. [REDACTED] la somme de 7009,74
euros au titre de son préjudice matériel,

CONDAMNE M. [REDACTED] à payer à Monsieur [REDACTED] la somme de 2000 euros
au titre de l'article 700 du code de procédure civile,

REJETTE le surplus des demandes,

CONDAMNE [REDACTED] i aux dépens,

RAPPELLE que le présent jugement est assorti de l'exécution provisoire.